



Mairie de
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Séance du vendredi 20 janvier 2012

Le vingt janvier deux mille douze à 18h35, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire,.

Étaient Présents : M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Joseph MULE, Mme Marion NICOLAY, M. Alain CAILLET, Mme Dominique ANTONINI, M. Antonin BODINO, Mme Agnès ROSTAGNO, M. Yves DRAVETON, Mme Geneviève BRIFFAZ, M. Joël TONELLI, M. Alain CLEMENT, Mme Odile SAYOU, Mme Danièle CAYOL, Mme Christiane GIORDANO, Docteur Xavier VIOLET, Mme Viviane THIRY, Mme Martine ROUSSEL, M. Hervé FABRE, Mme Claudine BURGOT, Mme Sylvie MAHIEU, Mme Jocelyne CAPRILE, Mme Carol XUEREB, Docteur Guy MARGUERITTE, Mme Béatrice LEMOINE, M. Gil BAISSAT, M. Gérard NAVARRO, M. Jean-Jacques HERISSON, M. Erik TAMBURI, Mme Céline BOMBELLI, Maître Philippe COMANI

Procurations : Mme Dominique DUCASSE à M. Antonin BODINO, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL à M. Yves DRAVETON, M. André MERCHEYER à M. Hervé FABRE, M. Thierry CASANOVA à Docteur Guy MARGUERITTE, Maître Jérémy VIDAL à M. Gil BAISSAT

Absents : Mme Christine POITIER

Excusés : M. Philippe GUINET, Mme Josiane TOGNETTI, M. Pierre BARDES

Départ en cours de séance: M. HERISSON à 18h43 après le vote

Compte tenu que l'ordre du jour de la séance ne pouvait être mené dans des conditions normales, sur demande de M. VIALATTE, Président de séance, M. TAMBURI est conduit par la Police Municipale et Nationale à l'extérieur de l'assemblée délibérante à 18H45.

Départ : M. NAVARRO à 18H56 après le vote.

Secrétaire de Séance : Mme BOMBELLI

Clôture de la Séance : 19h58

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'ECOLE ELEMENTAIRE
EUGENE MONTAGNE POUR UN SEJOUR DE DECOUVERTE (ANNEE 2011/2012)**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros (MILLE EUROS) pour un séjour découverte de l'école élémentaire Eugène MONTAGNE.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° 13380

RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'ECOLE PRIVEE SAINT-
JEAN POUR DES SEJOURS DE DECOUVERTE (ANNEE 2011/2012)**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX
UN CONTRE : Me COMANI**

DECIDE D'attribuer une subvention exceptionnelle de 385 euros (TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS), soit 35 euros par élèves six-fourmais pour des séjours découverte.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° 13381

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

**ANNULATION DE DELIBERATION TARIFAIRE - LOCATION SITE DE
GUILLEMARD**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ANNULER La délibération tarifaire N°13044 du 17 décembre 2010 par laquelle la Ville arrêta les tarifs de mise à disposition du site Guillemard

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° 13382

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE - HALTE GARDERIE DE LA
COUDOULIERE : AUTORISATION DE PAIEMENT**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à payer au syndic de copropriété, la somme de 4 237,20 euros Hors Taxes (quatre mille deux cent trente sept euros et vingt centimes) pour les travaux de ravalement de la halte-garderie de la Coudoulière.

AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° 13383

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES
CADASTREES SECTION AM N° 1248 ET 1249 SISES RUE PICHON**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

UNE ABSTENTION : Me COMANI

DECIDE

DE PROCEDER au déclassement du Domaine Public Communal des parcelles précitées cadastrées section AM n° 1248 et AM n° 1249, conformément aux articles R 141-4 à R - 141-10 du Code de la Voirie Routière, ainsi qu'à l'avis favorable du Commissaire- Enquêteur,

D'APPROUVER la vente à Madame Françoise PIERONI - MIGNON des parcelles AM n° 1248 et 1249 sises rue Pichon moyennant un prix de 8 400 €,

DE MANDATER Me MUGARRA notaire à SIX FOURS LES PLAGES pour la rédaction de l'acte,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités utiles découlant de cette opération.

AFFAIRE N° 15

DELIBERATION N° 13384

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**PROJET DE CREATION D'UN LOCAL TECHNIQUE POUR ANIMATEURS AUX
TERRAINS DE JEUX ANNEXES AU PALAIS DES SPORTS DE LA COUDOULIERE
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA
DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

UNE ABSTENTION : Me COMANI

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation correspondante pour la réalisation du projet de création d'un local technique pour animateurs aux terrains de jeux annexes au Palais des Sports de la Coudoulière ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Le dossier administratif et technique afin que le Conservatoire du Littoral puisse déposer une demande de renouvellement d'Autorisation d'Occupation Temporaire de la zone de mouillage et d'équipements légers de la lagune du Brusç

AFFAIRE N° 19

DELIBERATION N° 13388

RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME PORTUAIRE DU BRUSC POUR UNE ZONE DE MOUILLAGES ORGANISES.

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPLETE

URBANISME, TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE SOLLICITER le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime portuaire du Brusç pour une zone de mouillages organisés du Syndicat Mixte Ports Toulon Provence pour une durée de 5 ans.

D'APPROUVER le dossier administratif et technique

D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces qui seront la suite ou la conséquence de cette affaire.

AFFAIRE N° 20

DELIBERATION N° 13389

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE LOCATION DU LOGEMENT SOCIAL DE TYPE 3 SIS 19 RUE VICTOR HUGO 'LOU PLEN SOULEU' - MODIFICATION DU MONTANT MENSUEL DES PROVISIONS POUR CHARGES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DIRE Que le montant mensuel de provisions pour charges est porté à 65 euros (soixante cinq euros) à compter du 1^{er} avril 2012.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de location de Madame Sophie BAEZA-POITEVIN

AFFAIRE N° 21

DELIBERATION N° 13390

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PROCEDURE DE CITATION DIRECTE - INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS DU CODE DE L'URBANISME PORTANT UNE ATTEINTE IMPORTANTE A L'ENVIRONNEMENT

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPLETE

DEPART MME THIRY A 19H56 APRES LE VOTE.
APRES DEBAT CONTRADICTOIRE
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES
UNE ABSTENTION : Me COMANI

DECIDE

D'ADOPTER Le principe de l'application d'une procédure de citation directe pour les infractions du Code de l'Urbanisme portant une atteinte importante à l'environnement soit précisément les espaces boisés classés, les espaces naturels et les zones agricoles.

Mrs NAVARRO, HERISSON et TAMBURI sont partis avant la signature des documents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58

Le Secrétaire de séance
Mme BOMBELLI



Le Député-Maire,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée
Jean-Sébastien VIALATTE